

L'UE et les archives cinématographiques

Jean-Eric de Cockborne

Chef de l'Unité

"Politiques audiovisuelles et des médias"

Commission européenne

<http://europa.eu.int/comm/avpolicy/>

L'UE et les archives cinématographiques

2. Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes ; rapport sur la mise en oeuvre de la Recommandation
4. Large éventail d'initiatives de soutien aux archives cinématographiques
3. Conclusions

Recommandation sur le patrimoine cinématographique

- Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes
- Adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 16/11/2005

http://ec.europa.eu/avpolicy/reg/cinema/index_en.htm

Les initiatives de l'UE pour soutenir les archives cinématographiques

- Réunions de Groupes d'experts de l'UE sur le cinéma
- Mandat de normalisation confié au CEN pour l'interopérabilité des bases de données de films
- Facilitation de la négociation d'un accord-cadre sur le dépôt volontaire
- Projet pilote MIDAS du programme MEDIA
- Projet de Vidéo à la Demande (VoD) du programme MEDIA
- Initiative bibliothèques numériques / oeuvres orphelines
- « European Film Gateway » (Portail européen du Film) dans le cadre du Programme eContentplus
- Communication sur le Contenu Créatif en Ligne

Réunions de groupes d'experts de l'UE sur le cinéma

- Instaurées par la Communication cinéma de 2001 COM(2001) 534.
- Missions :
 1. Echange de bonnes pratiques entre les archives cinématographiques de l'UE et de l'EEA
 2. Information à la communauté des archives de films sur toutes initiatives de l'UE les concernant
 3. Faire bénéficier la Commission de leur expertise
- Prochaine réunion prévue pour le 9 juin 2008 à Bruxelles

http://ec.europa.eu/secretariat_general/regexp/

Mandat de normalisation confié au CEN pour l'interopérabilité des bases de données de films

- **Mandat de normalisation confié** par la Commission au CEN pour l'adoption de normes européennes sur l'interopérabilité des bases de données de films.
- CEN/BT/TF 179 – 2 projets de normes :
 - “**Identification des films – Jeu minimal de métadonnées pour les œuvres cinématographiques**” – Adoption : mi-2009
 - “**Identification des films – Spécification des métadonnées pour les oeuvres cinématographiques**” - Adoption: mi-2010
- Comment s'investir ? Via l'organisme national de normalisation :
 - Participation au Groupe d'Etudes
 - Envoi de commentaires en réponse à l'enquête du CEN

Facilitation de la négociation d'un accord-cadre sur le dépôt volontaire

- Négociation entre l'ACE et la FIAFP pour établir des procédures de dépôt volontaire avec les archives chargées de la préservation des films.
- Le contrat-type couvre de façon exhaustive tous les aspects du dépôt. Il contient un "modèle" de contrat facilement adaptable par chaque institution d'archives cinématographiques.
- La Commission recommande d'utiliser ce contrat-type dès qu'il sera disponible.

Projet pilote MIDAS du programme MEDIA

- **MIDAS:** Moving Image Database for Access and Re-use of European Film Collections (base de données d'images animées pour l'accès et la réutilisation des collections de films européens)
- Financé par la Commission via le **Programme MEDIA.**
- **But :** recherche et extraction de documents d'archives stockés dans de nombreuses collections dans toute l'Europe en centralisant les opérations de recherche et d'extraction et en contournant les obstacles linguistiques.
- Cette application permettra d'accéder aux images animées de 18 institutions, dans 12 pays et 11 langues.

<http://www.filmarchives-online.eu/>

Projet de Vidéo à la Demande (VoD) Trésors des archives européennes

- Financé par la Commission européenne via le **Programme MEDIA**
- Objectif : créer un site de Vidéo à la Demande en 5 langues, offrant des films choisis dans 37 centres d'archives

Initiative bibliothèques numériques / oeuvres orphelines

- Initiative bibliothèques numériques : lancée en 2005
- Bibliothèque numérique européenne :
www.europeana.eu
- La Recommandation de la Commission sur la numérisation et la préservation numérique, datée du 24/8/06, encourage les Etats membres à mettre en place le mécanisme qui facilite l'usage des **oeuvres orphelines**.
- Négociations en cours entre les parties concernées , portant sur "**les directives industrielles de due diligence en relation avec les oeuvres orphelines**", au sein de 4 groupes représentatifs d'un secteur.

« European Film Gateway » (Portail européen du Film) dans le cadre du Programme eContentplus

- Programme de recherche financé par la Commission dans le cadre du **Programme eContentplus**
- Date de lancement : Automne 2008
- But : établir un point d'accès unique au contenu numérique issu des archives cinématographiques d'Europe.

Communication sur le Contenu Créatif en Ligne

- Adopté par la Commission le 3/1/08
- But : développement de nouveaux modèles d'entreprises pour les services de contenu créatif en ligne
- 4 challenges :
 6. Disponibilité du contenu créatif
 7. Licences multi-territoriales couvrant le contenu créatif
 8. Interopérabilité et transparence des Systèmes de Gestion des Droits Numériques (SGDN)
 9. Offres légales et piratage

Recommandation sur le patrimoine cinématographique

- Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes

La Recommandation sur le patrimoine cinématographique et le rapport sur sa mise en oeuvre

1. La base légale de l'action communautaire: le Traité instituant la CE
2. Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes
3. Rapport sur la mise en oeuvre de la Recommandation

1. La base légale de l'action communautaire : le Traité CE

Double nature des industries culturelles :

- Industrielle : Article 157
- Culturelle : Article 151

1. La base légale de l'action communautaire : le Traité CE

Article 157: Politique industrielle

4. La Communauté et les Etats membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de la Communauté soient assurées.

.....

1. La base légale de l'action communautaire : le Traité CE

Article 151 du Traité CE : politique culturelle

151.2 : L'action de la Communauté vise à encourager la coopération entre États membres et, si nécessaire, à appuyer et compléter leur action dans les domaines suivants :

....

- la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne

....

- la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel

151.4 : La Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du Traité, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures.

2. Recommandation sur le patrimoine cinématographique

Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur le patrimoine cinématographique et la compétitivité des activités industrielles connexes

- Proposition de la Commission en date du 16/03/2003 (base légale : Article 157)
- Adoptée par le Parlement européen et le Conseil, le 16/11/2005

2. Recommandation sur le patrimoine cinématographique

Message politique au niveau de l'UE : le patrimoine cinématographique a une importance certaine

Redynamisation de l'action des Etats membres

Transparence : Rapports bi-annuels des Etats membres + supervision de la Commission

Apprendre les uns des autres

2. Recommandation sur le patrimoine cinématographique

- Collecte
- Catalogage
- Création de bases de données
- Préservation
- Restauration
- Accessibilité des oeuvres
- Formation professionnelle
- Coopération entre les institutions du patrimoine cinématographique

3. Rapport sur la mise en oeuvre de la Recommandation

- Il est recommandé aux Etats membres d'informer tous les deux ans la Commission des mesures prises en réponse à la Recommandation.
- Lettre de rappel + questionnaire envoyés le 4/10/07
- Date limite d'envoi des rapports : 16/11/2007
- 26 rapports ont été reçus
- (manque le [Luxembourg](#))

3. Rapport sur la mise en oeuvre de la Recommandation

- Avant-projet de rapport transmis aux Etats membres de l'UE le 11 avril 2008. Date limite d'envoi des commentaires : 15 mai 2008.
- Groupe d'experts du cinéma : 9 juin 2008 – Echange de bonnes pratiques
- Adoption du rapport en août 2008

http://ec.europa.eu/avpolicy/docs/reg/cinema/report/swp_en.pdf

Conclusions

- Les archives cinématographiques jouent un rôle crucial pour la culture européenne
- La Commission européenne soutient les archives cinématographiques européennes par des actions très diverses
- D'après l'analyse des rapports des Etats membres, ceux-ci ont 8 questions à revoir
- Nous poursuivrons nos travaux pour soutenir les archives cinématographiques